



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU
DU RÈGLEMENT R-2013-085 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 13 FÉVRIER 2018 À 19 h 20

(Projet de résolution PP-012)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le projet de résolution PP-012 intitulé: **«Projet de résolution PP-012 relatif à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux fins de permettre l'usage 'Établissement de services professionnels' dans le bâtiment situé au 3669 à 3681, boulevard des Sources»(zone C-1b).**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 février 2018 à 19 h 20, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de résolution PP-012 a pour but:

D'autoriser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 2 260 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin que l'immeuble situé au 3669 à 3681, boulevard des Sources puisse déroger à la réglementation d'urbanisme applicable dans la zone C-1b ; et

De fixer pour ce projet les dispositions particulières suivantes, lesquelles sont dérogatoires au Règlement de zonage 82-704:
 1. Permettre l'usage 'Établissement de services professionnels';
 2. Permettre que l'aire de stationnement située sur le lot vacant adjacent 2 260 693 soit incluse dans le calcul du ratio de stationnement exigé pour ce bâtiment au chapitre 6 du règlement de zonage 82-704.
4. Ledit projet de résolution concerne la zone C-1b décrite comme suit: Ceinture le côté est du boulevard des Sources, entre la ligne à haute tension et le boulevard Brunswick ainsi que le coin nord-ouest de l'intersection des boulevards des Sources et De Salaberry.
5. Le projet de résolution contient des dispositions propres à une approbation référendaire.
6. Le projet de résolution peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 31 janvier 2018.

SOPHIE VALOIS, greffière